

Image not found or type unknown



Promo xxxxxxxx pour xxxxxxxxxx

Par **panchika**, le **30/01/2015** à **16:44**

Certains magasins xxxxxx font une promo - 50% sur des articles de la marque xxxxxx ,jusqu'au 21 février avec les tickets à coller sur un collecteur. Les articles qui m'intéressent ne sont plus disponibles. Je sais que pourtant ils doivent les livrer.rnQuel article de loi dois je invoquer dans le courrier que je vais leur envoyer?

Par **moisse**, le **31/01/2015** à **11:48**

Bonjour,rn[citation] Je sais que pourtant ils doivent les livrer.[/citation]rnSi vous savez, pourquoi poser la question ?rn[citation]Quel article de loi dois je invoquer dans le courrier que je vais leur envoyer?rn[/citation]rnCelui qui implique que vous savez.rn[smile4]rnMais bon vous allez perdre votre temps et beaucoup d'énergie, et vraisemblablement tomber sur un mur et/ou un règlement de la promotion prévoyant une limite aux stocks disponibles...rnTentez plutôt une démarche amicale en indiquant votre déception et demandant un effort commercial à votre égard.